



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES RETRAITES ET DE LA SOLIDARITE

Bordeaux, le 15 janvier 2021

Établissement de Bordeaux
Direction des gestions mutualisées
Service Actif B - PPMB

Suivi par : Y.Lespine

Note à l'attention des membres du CSSCTLB et du CLUB

Objet : Point Invalidité

En 2018, la mission d'étude sur l'invalidité rendait ses conclusions, préconisant un certain nombre de mesures. La présente note a pour objet de faire un point sur la situation de l'unité en charge des pensions d'invalidité (PPMB60) et sur la mise en œuvre des recommandations.

1. L'unité PPMB60

a. Suivi des équipes

Depuis le 15 juillet, une nouvelle responsable d'unité a été nommée. Elle a mené en septembre et octobre des entretiens individuels avec chacun des collaborateurs.

A ce jour, les 3 fiches de postes qui étaient ouvertes suite à mobilités sont pourvues (une gestionnaire a pris son poste le 1^{er} décembre, les deux autres rejoindront l'unité le 1^{er} février).

b. Médiation

Face aux différentes problématiques relationnelles et fonctionnelles entre les collaborateurs et la hiérarchie, le directeur de la DGM a demandé, via le service RH, un accompagnement à l'attention du collectif de PPMB60 au travers d'un processus de médiation.

La médiation a été initiée auprès de 3 prestataires locaux (consultation RH Partner, JLO, F. Bachelet).

Le cabinet Florence Bachelet a été sélectionné le 10 mars dernier par le RS et l'ARS de PPMB conjointement avec le service RH. Les compétences de médiation et l'expérience des intervenants dans le secteur public ont été déterminantes dans le choix du prestataire (équipe de 3 médiateurs de la Chambre nationale des praticiens de la médiation (CNPM)). La réunion de lancement de la médiation, qui devait se tenir la semaine suivante le 17 mars, s'est déroulée le 21 septembre.

Des entretiens individuels ont été réalisés au mois octobre par la médiatrice.

Le processus a été suspendu du fait du deuxième confinement. Une nouvelle séance plénière est prévue le 12 janvier.

Activité

En début d'année 2020, les stocks à traiter représentaient 2540 dossiers. Le délai de traitement avait diminué pour atteindre 1 mois et 13 jours.

A fin novembre, le stock de dossiers à traiter a légèrement diminué (2449) et le délai a été maintenu (1 mois et 14 jours).

Ces résultats sont à souligner compte tenu du contexte difficile que nous avons connu cette année.

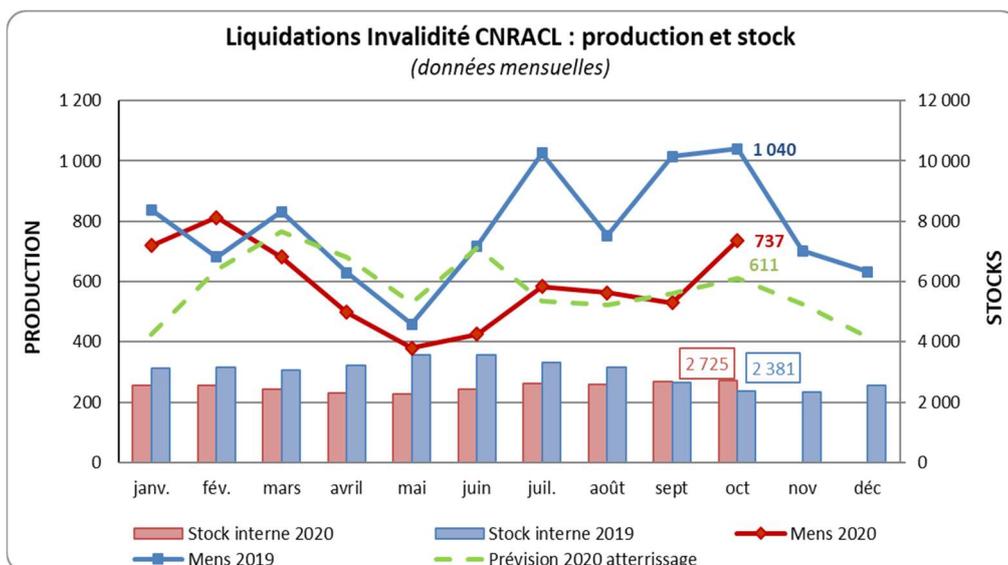
	Stock	Entrées	Sorties	Délai du dossier le + ancien du stock
Décembre 2017	4367	7 631	6 277	5 mois et 20 jours
Décembre 2018	3264	8109 (+6%)	9212 (+47%)	2 mois et 15 jours
A fin mars 2019	3056	2143	2351	2 mois et 7 jours
A fin juin 2019	3573	4464	4155	2 mois et 18 jours
A fin septembre 2019	2660	6344	6948	2 mois et 1 jour
A fin décembre 2019	2540	8599	9322	1 mois et 13 jours
A fin mai 2020	2263	2813	3091	1 mois et 18 jours
A fin juillet 2020	2312	4178	4100	1 mois et 21 jours
A fin novembre 2020	2449	6629	6461	1 mois et 14 jours

Au-delà de la mise en œuvre de la procédure simplifiée, effective depuis le 17 janvier 2020, et qui a connu une montée en puissance progressive, ces résultats sont obtenus grâce à une augmentation de la production depuis fin 2019.

Il convient également de noter qu'au début de la crise sanitaire, les entrées ont fortement chuté par rapport à 2019 permettant ainsi, malgré des moyens disponibles moindres durant le premier confinement, de maintenir la dynamique de réduction des stocks et des délais de traitements. On constate néanmoins une reprise des entrées depuis le mois de juin.

De plus, les gestionnaires formés des unités de PPMB10 à 40 ont repris le traitement de dossiers d'invalidité.

Enfin, toutes les personnes disposant d'une connexion à leur domicile sont désormais équipées. Les autres sont présentes sur site.



2. Avancement du projet invalidité

En mars 2018 la mission d'étude sur l'invalidité rendait ses conclusions, préconisant ainsi 33 recommandations, toutes validées par le comité de direction à l'exception des mesures 28, 29 et 30. Dans ce contexte, un projet invalidité était créé au sein du service.

Fin 2020, sur les 30 recommandations qui relevaient du périmètre de PPMB :

- 24 recommandations sont terminées
 - o 22 ont été mises en œuvre
 - o 2 sont intégrées à la gestion du service
- 5 sont en cours
 - o 3 suspendues du fait de la crise sanitaire
 - o 1 en attente de décision
 - o 1 sur laquelle PPMB n'a pas de prise puisqu'elle est liée à la disparition de PICRIS
- 1 reste à réaliser

Le tableau ci-dessous détaille l'état d'avancement des mesures

N°	Recommandations rapport invalidité	Etat avancement fin 2020	Précisions
1	Mettre en place une procédure de traitement simplifié des dossiers	Terminé	Livraison d'un nouvel outil (LJRI) permettant de traiter de manière simplifiée plus de 80% des dossiers d'invalidité. Lot 2 complémentaire livré en mars.
2	Mettre en place un moteur unique de liquidation via LR6 et CLX intégrant la gestion des courriers et supprimer l'outil Picris	En cours	Etudié dans le cadre de la prochaine refonte de LR6 et PICRIS. En fonction de la date de suppression de PICRIS non connue à ce jour.
3	Mettre en place un seul et unique contrôle par dossier et l'intégration du processus de liquidation de pension d'invalidité au circuit qualité du dossier lorsque le gestionnaire attribue le droit	Terminé	Mise en œuvre PICRIS : 10/2018 LR6 : 03/2020
4	Numériser l'ensemble des pièces du dossier à la phase de complétude	En cours (suspendu crises sanitaire)	Numérisation manuelle : 07/2018 Ecrans 22" : 12/2018 Optimisation GED : 06/2019 Téléversement pièces cartière : 08/2020 Expérimentation avec la cellule courrier pour numérisation pré traitement des pièces médicales : 09/2020 (mise en sommeil à cause du confinement)
5	Revoir et simplifier les formulaires d'invalidité (AF3, AF4, TP...)	En cours (suspendu crises sanitaire)	Maquettes en cours de finalisation avec le service communication (retard pris du fait de la crise sanitaire)
6	Sauf exceptions, reconnaître pour ce qu'ils sont les avis des commissions de réforme (AF4), des comités médicaux, des rapports médicaux (AF3) ainsi que les avis rendus au titre de l'imputabilité, des taux d'invalidité et des infirmités	Terminé	Guide des bonnes pratiques (septembre 2019)
7	Faire valider toute demande de contre-visite (CV) par le responsable d'unité et établir un suivi	Terminé	Guide des bonnes pratiques (septembre 2019)
8	Mettre à jour le barème d'invalidité (BALI) avec les nouvelles maladies	Terminé	Guide des bonnes pratiques (septembre 2019)
9	Supprimer la condition de visite à domicile en autorisant la visite médicale chez le médecin expert en lieu et place du domicile pour les requérants sollicitant la majoration pour tierce personne (MTP)	Terminé	Guide des bonnes pratiques (septembre 2019)
10	Remettre à jour le fichier Fixem (fichier des médecins expert)	Terminé	Utilisation des listes des ARS
11	Renvoyer systématiquement les dossiers incomplets au titre du droit à l'invalidité dès la phase de complétude	Terminé	Renvoi uniquement lorsque les imprimés invalidité ne sont pas joints avec impossibilité de traiter le dossier
12	Simplifier les procédures notamment ATI/RI en mettant en place un groupe de travail dédié	Terminé	Nouveau circuit d'échanges mis en œuvre juillet 2019
13	Transférer le remboursement des stagiaires invalides, les oppositions ou annulations de pension au service des paiements	Terminé	Transfert à PPME 01/10/2019
14	Informers les usagers sur le détail du calcul du taux global d'invalidité	Terminé	Fiche informative réalisée mais non diffusée suite mise en application Mérotte
15	Organiser la ressource commune et Cispeo de l'unité	Terminé	Transfert CISPEO vers NEXT au sein de la documentation PPMB commune pour le service
16	Transférer les courriels de premier niveau à la DRC et limiter au maximum les échanges de courriels avec les employeurs	En cours	Proposition faite dans le cadre de la refondation de la stratégie client (chantier C2 back to front)
17	Mettre en place un groupe de travail pour émettre des propositions en matière de simplification réglementaire	Terminé	Groupe mis en place 10/2018
18	Transférer l'unité PPRA20 au sein du pôle « Actif » de la DGM	Terminé	Mis en œuvre 07/2018
19	Organiser des points d'échanges réguliers avec les gestionnaires de PPRA20	Terminé	Mis en œuvre 10/2018
20	Revoir le processus d'intégration des nouveaux arrivants	Terminé	Mis en œuvre nouvel arrivant du 01/07/2019
21	Identifier les compléments de formation par gestionnaire	Terminé	Mis en œuvre 01/2018 et 01/2019
22	Solliciter la psychologue du travail pour échanger avec les gestionnaires	Terminé	Psychologue sollicitée 06/2019 Proposition aux agents volontaires 09/2019
23	Organiser des moments de convivialité	Terminé	Mis en œuvre 2018-2019
24	Bénéficier d'un budget exceptionnel pour l'organisation d'un séminaire	Terminé car intégré à la gestion du service	
25	Approfondir les connaissances des employeurs sur l'invalidité	Terminé	Evolution site Internet : 03/2019 Mémento à réaliser Classes virtuelles (2020 : 1 ^{er} , 23 et 24 septembre, 26 novembre, 10, 11 et 14 décembre ; prévues en 2021 : 26 janvier 2021, 04 avril 2021) Enrichissement du site internet Flashes info et articles lettre employeur (ex février 2019, août 2010, nov 2020)
26	Communiquer auprès du SRE pour partager sur les problématiques du métier de de l'invalidité	Terminé	Invalidité abordée dans les échanges avec le SRE. Réglementation identique et processus de gestion très similaire. Sera intégré dans le périmètre de mutualisation des outils.
27	Communiquer en interne sur la spécificité du métier de gestionnaire d'invalidité	A faire	
28	Permettre l'attribution de points NBI aux gestionnaires experts de catégorie C	Hors périmètre PPMB	
29	Allouer des primes exceptionnelles aux agents et cadres de l'unité	Hors périmètre PPMB	
30	Augmenter les enveloppes de PFT de l'unité	Hors périmètre PPMB	
31	Mener une réflexion sur le devenir du métier de gestionnaire d'invalidité	En cours (suspendu crise sanitaire)	
32	Anticiper au plus tôt les départs en retraite	Terminé car intégré à la gestion du service	
33	Créer un second poste d'adjoint au responsable d'unité	Terminé	Mis en œuvre 04/2018

Réponses aux questions posées en groupe de travail (GT) préparatoire unique du 12/01/2021

- Consultation avec les équipes chargées de l'invalidité imputable (pour l'AF4) ?

Les recommandations sont traitées au sein d'ateliers constitués de cadres et de gestionnaires de l'unité. Comme pour l'AF3, ces derniers seront associés à la définition de la maquette AF4.

- Quelles sont les gratifications ?

En ce qui concerne le champ de PPMB, les gratifications sont traitées au travers des EPA et dans le cadre des consignes EP en termes d'évolution de la PFT.

- Quelle valorisation et classement à bon niveau de l'emploi de gestionnaire d'invalidité? Précisions sur la valorisation prévue par rapport aux 3 recommandations hors périmètre PPMB?

Concernant la recommandation « permettre l'attribution de points NBI aux gestionnaires experts de catégories C » : ces emplois n'ont pas été retenus lors de la refonte de la doctrine NBI.

Concernant la recommandation « allouer des primes exceptionnelles aux agents et cadres de l'unité » : les primes exceptionnelles sont allouées dans le cadre d'enveloppes et attribuées par la ligne hiérarchique, ce qu'elle a fait en 2019 pour l'unité.

Concernant la recommandation « Augmenter les enveloppes de PFT de l'unité » : les montants alloués de prime de fonctions et de technicité pour les agents de l'unité sont intégrés dans l'enveloppe de leur direction. Le niveau de PFT de chaque agent est examiné par la ligne hiérarchique dans le cadre de la campagne annuelle.

- Dilution du métier de gestionnaire d'invalidité dans celui de gestionnaire tout court de liquidation : quelles sont les perspectives ?

Il n'y a pas à ce stade de dilution. Une étude va être menée quant à l'évolution de l'activité du service mais pas seulement de l'invalidité. Aucune piste n'est privilégiée et les gestionnaires seront associés à cette étude.

- Baisse des entrées 1er semestre 2020, problématique de l'effet boomerang employeurs, quelle anticipation du déblocage du stock, quelles mesures sont prises?

Une reprise du volume d'entrées est constatée depuis octobre. Pour y répondre, des gestionnaires formés à l'invalidité des autres unités du service participent à la production des dossiers de liquidation invalidité. Cette polyvalence mise en place dès l'année 2019 permet d'absorber les pics d'activité.